

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 108

Artikel: La déclaration de Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cinéma romand, un langage sans complexe provincial

«Quatre d'entre elles»

Jadis, avant que les exportations n'ascensionnent, on avait inventé la «Semaine suisse». Il fallait consommer national. Les entreprises étaient grammaticalement nationalisées : «nos» industries exigeaient notre soutien patriotique. Acheter était une B.A. helvétique. Et puis, la prospérité a rendu possible la dénationalisation : «nos» industries sont devenues à nouveau l'industrie suisse, prospère.

Le cinéma suisse, lui, n'est pas encore parti à la conquête des marchés internationaux. Il est donc nôtre; notre devoir est d'en consommer.

«Quatre d'entre elles» a fait le tour des écrans des grandes villes suisses. Un film suisse : il était fait appel au public.

C'est ainsi que les critiques rédigeaient leur papier en deux temps. 1° c'est une production nationale, donc à voir, à encourager; 2° mais nous en parlerons sans complaisance.

Louable, cette sévérité. Le monde du cinéma, c'est un monde étroit, comme le monde du théâtre ou de l'art ou des lettres, où, inévitablement, le débinage se mêle au copinage. Que la critique publique soit dépourvue de complaisance, voilà qui change des mœurs littéraires !

«Quatre d'entre elles» devenait ainsi un film à voir, un peu pour lui-même et beaucoup parce que, le pays étant petit, nous connaissions le cousin du metteur en scène. Certes, tous les cinéphiles consultés boudaient, eux qui pourtant s'infligent parfois des films longs comme l'ennui pour un seul plan, fameux, qu'ils glissent dans les pages roses de leur mémoire à citations.

Ainsi avertis, nous avons, par devoir civique, été voir «Quatre d'entre elles». Or nous y avons trouvé un très grand plaisir ! Nous n'y étions pas en représen-

tation de charité, comme des parents à une théâtrale où jouent les rejetons, mais à un spectacle qui n'a cessé de nous intéresser.

«Quatre d'entre elles» nous a confirmés dans une certitude : le cinéma est un moyen d'expression qui va permettre à de jeunes auteurs de trouver un langage libéré des complexes romands (manirisme, préciosité, refus ou affectation de provincialisme, etc.). Bref un langage direct. Mais, d'abord, une remarque.

Un art

On ne va pas écrire en 1969 que le cinéma a quitté les champs de foire pour devenir un art. Ce qui importe, ce n'est pas qu'il ait donné naissance à des chefs-d'œuvre, mais qu'il soit senti, ici, comme un moyen d'expression artistique. On y a quelque chose à dire cinématographiquement.

L'art consacré émerge des tiroirs débordant de brouillons : de romans achevés, inachevés, de poèmes, de journaux intimes, de théâtres d'amateurs, de peintures du dimanche. Aujourd'hui, des jeunes tournent des bouts d'essai comme vous écriviez des sonnets. Dans cette masse, on découvre, au milieu des platitudes, de talentueuses réussites. Nous renvoyons les connaisseurs, par exemple, à «La petite est morte» de Frédéric Gonseth, ce poème d'adolescence et d'angoisse; autre exemple, «Travelling J»¹, à l'origine revue de gymnasiens, a réussi à tenir le coup et s'édite aujourd'hui comme un cahier cinématographique romand d'excellente qualité.

Le cinéma est vécu depuis quelques années comme un moyen d'expression; à dix-sept ans, on tient une caméra comme d'autres tiennent une plume.

Que nous apporte-t-il de neuf ?

Paysages

Le pays, géographiquement, pèse lourd dans notre littérature; les bleus lémaniques ou célestes, la nuance d'un rose dans le brun des labours, le blanc veiné des pétales.

Le cinéma, lui, nous restitue un territoire aux significations plus ambiguës, et des paysages plus variés, plus simples.

Dans le film de Reusser, nous avons aimé, par exemple, ces quelques images de Roche : la rue vide de la gare au village; c'est très plaine du Rhône; le village, avec son usine, collé contre la montagne, n'évoque pas Roche seulement, mais au-delà, Bex ou Monthey ou Ardon ou Chippis. (On imagine de même tout le parti qu'il serait possible de tirer d'une ville jurassienne, avec ses H.L.M. plantés dans des pâturages).

Le cinéma, de surcroît, nous rend une présence urbaine : des villes, des magasins, des gens, des trains, des salles d'attente, des voitures. Il nous les rend non pour que le spectateur comblé finisse par reconnaître sa maison, son église avec son village autour, heureux comme celui qui, lassé de la monotonie des carrefours, s'offre un tour en avion pour repérer d'en haut sa cheminée qui fume sur son toit. Ce plaisir de vue aérienne n'est pas totalement absent quand l'écran restitue un paysage local et localisable, mais il y a plus que cela. La littérature nous a étouffés sous ses tableaux à accrocher au mur. Le cinéma purge. Il dépoussière, il fait revivre le banal.

On regrette même que le recours aux extérieurs soit si prudent. Car en imposant avec toute la force de l'image des paysages, traités sur le ton neutre, le cinéma les enrichit de significations nouvelles. Apples, dans le film de Yersin, était entr'aperçu seulement. Mais la placette propre devenait, par

Geigy et la participation du personnel

Sandoz augmente son capital social de 20 millions de francs. Sur les 80 000 actions nominatives nouvelles, 10 228 seront à excluir du droit de souscription des actionnaires. Elles seront réservées à un fonds, qui les vendra aux collaborateurs de la maison : une action après dix, vingt, trente, trente-cinq années de service.

Rencontre, augmentant son capital, a réservé 4100 actions A et 340 actions B aux cadres de l'entreprise (tout en cherchant un contrepoids à son redoutable actionnaire minoritaire).

Mais c'est en 1964 déjà, nous avions, dans D.P., commenté l'événement, que Geigy inaugure cette politique nouvelle en créant la «Stiftung der J.R. Geigy AG für Mitarbeiterbeteiligung zur Ergänzung der Pensions-Kassenleistung».

De toutes, c'est l'expérience la plus intéressante. Elle peut servir de point de références pour les autres. D'emblée une remarque ! Quand nous défendons le droit des salariés sur l'enrichissement des entreprises, certains crient à l'utopie. En fait, ce droit, même si c'est sous une forme très partielle, même s'il est concédé à bien plaisir, est, dans la pratique, dès maintenant reconnu par des sociétés orthodoxement capitalistes.

Un premier pas est fait, spontanément, par certains patrons; les syndicats peuvent donc aller beaucoup plus loin. Rien d'utopique à ce que la revendication prolonge le cadeau octroyé.

Qu'enseigne l'expérience Geigy, quatre ans plus tard ?

Le système

Rappelons le système ! (On peut se référer notamment à l'article de Jean-Pierre Leu, in «L'Ordre professionnel» du 13 mars 1969).

En 1964, les actionnaires de Geigy autorisèrent la Fondation à souscrire, lors d'une augmentation de capital social, 15 000 actions. Leur valeur nominale était de 200 francs; elles étaient émises au prix de 400 francs.

La Fondation, ainsi dotée, a émis des certificats d'une valeur nominale de 50 francs, vendus aux ouvriers, employés, cadres de Geigy au prix de 100 fr. environ; l'achat est soumis à diverses conditions; il dépend notamment du temps passé au service de l'entreprise. Lorsqu'un membre du personnel possède quatre certificats, il doit les échanger contre une action (cours en bourse actuel, 9000 fr.). Toutefois cette action dont il est propriétaire, il est tenu de la laisser en dépôt dans la Fondation jusqu'à la fin de son contrat de travail.

La Fondation, depuis 1964, a pu acquérir d'autres actions en faisant valoir ses droits de souscription lors d'augmentations ultérieures du capital social (4000 actions).

Aussi, elle en possède aujourd'hui encore 13 000, soit moins du 3 % du capital social.

Avantages

L'expérience Geigy présente de nombreux avantages.

— Le droit de participation des employés n'est pas défini comme un droit sur le bénéfice net, comme en France, mais sur l'enrichissement même de l'entreprise.

— Geigy estime, c'est la thèse que nous avons toujours défendue, que ce droit est le plus aisément réalisable au moment d'une augmentation du capital social.

— En pratique, les actionnaires ne sont plus considérés comme les seuls bénéficiaires de la plus-value de l'entreprise.

— L'entreprise, comme le faisait remarquer le professeur F. Vischer, doyen de la Faculté de droit de Bâle, dans une conférence à l'Université de

Genève (17.2.1969) ne subit aucune charge supplémentaire. Sa capacité de concurrence n'est pas grevée.

— Enfin, l'originalité de Geigy, c'est la création du Fonds. Il gère la totalité de la fortune, il émet des certificats au prorata des années de travail.

Du Fonds Geigy à un Fonds syndical, le pas serait aisé à franchir; il suffirait d'un transfert. Les mécanismes de gestion en revanche pourraient être les mêmes.

Mais quelle force économique dans un Fonds syndical central !

C'est l'évidence même. Les sceptiques et les non-imaginatifs n'ont qu'à extrapoler à partir des premières tentatives des chimiques bâloises.

En revanche, sans intervention syndicale, on en restera simplement à un système proche de celui des Américains où quelques actions sont offertes, en guise d'intéressement, aux plus méritants des col-laborateurs.

La formule peut aller de l'attache-saucisse au pouvoir économique des travailleurs.

La déclaration de Berne

Les Eglises protestantes s'efforcent de faire connaître ce qu'on appelle la «Déclaration de Berne». Elle est un prolongement concret des thèses du pasteur Biéler. En quelques mots, il s'agit de ceci. La détresse du Tiers-Monde exige des moyens d'intervention sans pareils. La responsabilité des Etats les plus riches est engagée; les autorités n'interviendront pas, toutefois, si elles n'y sont pas poussées par l'opinion publique. Les signataires de la Déclaration de Berne s'engagent par conséquent à verser,

le contexte même, signe d'exil; la route à travers les blés n'était pas bucolique, elle ne nous promenait pas dans la blondeur du froment; elle conduisait à un lointain non-champêtre.

En assignant à la littérature la recherche salvatrice d'une inflexion qui imitât la courbe du rivage entre Cully et Saint-Saphorin, Ramuz pour longtemps a rendu univoques les lettres. Cette courbe, le cinéma la livre d'un coup, donnée toute faite, photographie. Dès lors l'effort peut porter sur autre chose; la ville ou la vigne deviennent langage, s'enrichissent de signification qui les « dénature ». C'est tout simplement là qu'on vit.

Vaudoiseries, Genevoiseries, etc.

Il y a une sorte de vérité dans le cinéma. La vaudoiserie serait à l'écran insupportable, inconcevable même. Le metteur en scène doit donc se frayer d'autres voies; et le cinéma suisse se cherche d'abord dans un effort de réalisme: « La Suisse s'interroge » d'Henry Brandt, « Les Apprentis » d'Alain Tanner, « Siamo Italiani » d'Alexandre Seiler, « Vivre ici » de Claude Goretta, c'est là une filière significative; elle n'exclut pas certes que soient explorées d'autres voies; mais c'est le langage principal.

Dans cette recherche de la vérité, le cinéma est soumis au contrôle direct du public. Voyez le film de Reusser! Innombrables sont les scénarios où l'on rédige des manifestes révolutionnaires; vous en recevez, nous en recevons. Quand vous ne lisez que le texte, il vous renvoie à des idéologies, à d'autres mots, dans une sorte de brouillage des notions. A l'écran, la critique est immédiate, externe. La gratuité des textes ressort du décor, du jeu même, parce qu'on ne lit pas des mots, mais parce qu'on voit des gens qui s'adonnent à un exercice verbal,

dans un décor qui fait sonner faux les mots. L'image est comme une critique du son.

A Roche, le film nous confronte avec la réalité ouvrière: le camion-benne, le réfectoire; l'écran ne trahit pas la réalité; de même nous savons, en tant que public, que les remarques de l'ouvrier sur le faux avancement professionnel (cinq ans avant de devenir manœuvre spécialisé) sur son besoin de sécurité, nous sentons que le ton est juste. Mais ça fait « tilt » quand il déclare, dans une trop belle phrase, « Les patrons, ils savent bien pourquoi ils ont mis le stade à côté de l'usine ». Le stade? Pour nous, comme pour lui, c'est un terrain de foot. Et c'est bien un terrain de foot que montre l'image.

Nouveau

Le cinéma suisse, dans la ligne des jeunes scénaristes romands apporte, à coup sûr, du nouveau. Il ne s'évade pas dans la nature-poésie; il rend impossible le folklore; il nous renvoie à notre présent, même banal; il invite à rechercher l'authentique.

Ces remarques très générales étant faites, la critique de chaque film serait à conduire en détails. Ici, ce n'en est pas la place.

« Quatre d'entre elles » apporte une certitude. Dans ce besoin de renouvellement de l'art en Suisse romande, le cinéma tiendra une place importante. Il n'a pas gagné la partie, mais les promesses sont prometteuses.

Annexe

Il est intéressant de connaître le coût d'une production comme « Quatre d'entre elles ». Fredy Landry, producteur de « Quatre d'entre elles », a publié les comptes dans « Travellin J » N° 22.

« Ici, il est possible de donner dans les grandes lignes les comptes finaux de « Quatre d'entre elles ». Toutefois il convient de rappeler la forme choisie pour la production de ce film. Chaque cinéaste assumait la production de son sketch jusqu'au stade du mixage terminé en double bande. Ensuite, c'est le groupe qui assurait toutes les opérations nécessaires à l'achèvement du film.

Ainsi, le coût final du film est le suivant :

16 ans, réalisation et production	
Claude Champion	Fr. 20 000.—
22 ans, réalisation Francis Reusser /	
Production Freddy Landry	20 000.—
31 ans, réalisation et production :	
Jacques Sandoz	20 000.—
72 ans, réalisation et production :	
Yves Yersin	30 000.—
Investissements communs MILOS-FILMS	
(à ce jour)	20 000.—
Soit au total	Fr. 110 000.—

Il convient de signaler que les investissements MILOS-FILMS seront plus élevés encore, surtout en fonction d'un certain nombre de copies indispensables et de leur sous-titrage.

Il est important d'ajouter que le coût du film ne comprend pas les salaires des réalisateurs, des producteurs. Certains collaborateurs des différentes équipes ont accepté de mettre tout ou partie de leurs salaires en participation. Il y a donc là une somme d'environ 40 000 francs qui n'entre pas dans le coût final du film. Ces salaires seront payés par les éventuels bénéficiaires...

Ajoutons qu'en application de la loi fédérale sur le cinéma « Quatre d'entre elles » a bénéficié d'une importante prime à la qualité, soit 50 000 francs.

* Case postale 1296 - 1002 Lausanne Saint-François.

pendant trois ans, 3% de leurs revenus à des œuvres d'aide au Tiers-Monde. Ils entendent contracter ainsi un engagement personnel et constituer du même coup un groupe de pression.

Il est intéressant de lire les articles, il y en a douze, de cette déclaration. Ils révèlent une sorte de fierté chrétienne, doublée d'une mauvaise conscience.

« Point 11. Si les peuples riches sont aujourd'hui, pour la plupart, des peuples fondés sur une civilisation judéo-chrétienne, c'est en partie à cette libération spirituelle qu'ils doivent leur développement et leur évolution sociale et en partie aussi aux conditions souvent misérables dans lesquelles d'autres peuples ont travaillé pour eux ».

O le balancement des « en partie » !

De même l'article 5 demeure politiquement en partie audacieux, en partie vague.

« Point 5 : ... La Suisse devra renoncer à certains privilèges, et l'opinion publique doit en être consciente pour qu'elle prenne progressivement certaines options précises et se prépare à transformer assez profondément les structures du pays ».

Quels sont ces privilèges et quelles sont ces options ?

Politiquement la déclaration est donc à la fois vague et ambitieuse. Mais elle va dans la bonne direction. La Suisse est le pays qui — il ne faut cesser de répéter cette formule — jouit du maximum d'avantages internationaux (plaque tournante bancaire, record des investissements à l'étranger, balance commerciale très active avec le Tiers-Monde, etc., avec le minimum d'obligations).

Il serait faux aussi de croire que la Suisse n'a rien à changer à sa traditionnelle politique étrangère, comme si la neutralité résolvait tous les problèmes. Car les nouveaux caractères de sa vie économique sont apparus avec évidence depuis 1958; en dix ans, ils se sont révélés étonnamment puissants. Or notre politique étrangère n'en a pas pris conscience et

ne s'est pas adaptée à cette situation économique nouvelle.

La Suisse devrait être, privilèges obligent, exemplaire dans la coopération technique avec le Tiers-Monde. Mais le tournant ne sera pas pris sans une convergence d'efforts.

Le mérite de la Déclaration de Berne est de faciliter, malgré le flou de ses considérants, cette prise de conscience. L'engagement personnel des cosignataires donnant du poids à leur volonté d'influencer les autorités suisses.

A ce titre, elle mérite d'être connue.

Logements et coopératives

Pour stabiliser le marché des logements, on dit : il faudra construire. C'est l'évidence même, mais il serait bon d'ajouter ce vœu : que construisent prioritairement des sociétés (coopératives, fondations) sans but lucratif ! Seule une large collectivisation du marché immobilier amènera, à longue échéance, une détente.

Récemment, dans D.P., nous relevions que le 2% des ménages salariés romands était membre d'une coopérative d'habitation. C'est trop peu. Or la Suisse romande est en ce domaine en retard sur la Suisse allemande. En effet, le dernier numéro de la « Vie Economique », février 1969, consacre une étude intéressante à l'évolution de la structure du logement de 1945 à 1967. Or pour l'ensemble de la Suisse la part du secteur coopératif apparaît beaucoup plus importante qu'en Suisse romande, entre 10 et 15% de l'ensemble des constructions. A noter aussi l'importance des logements construits non par des sociétés, mais par des particuliers.

Quelques points de repère : nombre de logements

construits dans les communes de plus de 2000 habitants, par catégories de constructeurs.

	1960	1962	1964	1966	1967
Coopératives	4 915	4 785	4 789	4 867	6 417
Personnes morales	14 693	18 280	15 344	18 330	15 954
Particuliers	18 382	21 788	21 524	19 150	17 396

La structure du marché en Suisse romande est donc fort différente de celle du reste du pays; on peut l'affirmer même si les chiffres régionaux ne sont pas publiés.

Au moment où les cantons romands exigent de pouvoir prendre des mesures locales de surveillance des prix des loyers, il serait heureux aussi qu'ils agissent de manière coordonnée pour soutenir de manière efficace les constructeurs à but non lucratif. Qu'ils mesurent le retard par rapport à nos Confédérés !

Dossier: Conseil des Etats

Feuilletez la liste du Conseil d'administration de la Société de Banque suisse ! C'est un florilège des grandes industries, des assurances, de l'Université, de la politique.

Côté politique, vous recensez trois magistrats, tous trois députés au Conseil des Etats. Soit :

M. Erich Choisy, Genève.

M. Willy Rohner, Alstatten.

M. Paul Torche, Fribourg.

Trois sur quarante-quatre ! La S.B.S est mieux représentée à la chambre haute que n'importe quel canton, que la Constitution oblige à se contenter de deux députés.

Mieux représentée aussi que l'ensemble de la gauche suisse, c'est-à-dire que du quart du corps électoral, qui n'a que deux élus.